



Attention, si vous choisissez de payer par chèque, il faudra impérativement écrire derrière le chèque la référence et envoyer votre courrier au siège :

Marseille Autrement, 2 rue Fauchier 13002 Marseille.



On ne peut pas déposer d'enveloppe dans la boîte "Marseille Autrement" car l'adresse correspond à un immeuble privé équipé d'un interphone.

Le siège est basé chez Marianne Ruelle, présidente, souvent absente en journée.

Elle ne reçoit pas d'adhérents pour des raisons administratives.

Aucun bénévole n'est habilité à recevoir un chèque en dehors de la présidente elle-même, Marianne Ruelle, ou bien de Maryse Buisson qui gèrent ensemble cet aspect.

Il faudra donc utiliser un timbre et les services de La Poste.

Choisissez la grosse boîte

d'un bureau qui est relevée plusieurs fois par jour. Votre courrier prendra cependant plusieurs jours pour être acheminé.

De plus, les deux bénévoles (Marianne et Maryse) ne font les relevés qu'une ou deux fois par semaine. Un chèque peut donc n'être traité qu'au bout de 8 à 10 jours.



C'est pour cette raison qu'il vaut mieux opter pour un paiement par carte bancaire (quand c'est possible) ou [par virement](#)... car sincèrement, on en a ras le bol des chèques !

Merci de nous épargner le plus possible du travail !

L'équipe Marseille Autrement